

LE MINISTRE D'ÉTAT
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Paris, le 23 JUIL. 2004

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU BUDGET
ET À LA RÉFORME BUDGÉTAIRE

N° DRB-04-2826

MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES
ET SECRÉTAIRES D'ÉTAT

Objet : Plans de formation ministériels pour la mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001.

Dans dix-huit mois, la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) entrera en vigueur. La réforme budgétaire a été pensée et voulue comme un levier de la réforme de la gestion publique. La fongibilité des crédits au sein de programmes globaux, le suivi des plafonds d'emplois, la justification au premier euro de la dépense et la mesure de la performance vont radicalement changer les modes de raisonnement et de fonctionnement des services et des agents. Chacun va devoir tester des libertés et des responsabilités nouvelles. Dans bon nombre de cas, c'est le métier de gestionnaire public qui va changer.

Pour réussir ces changements dès le début de 2006, il est indispensable que les agents de l'Etat reçoivent la formation appropriée aux fonctions qu'ils vont exercer. Une première étape de sensibilisation a déjà eu lieu avec la formation de six cents « ambassadeurs » de la réforme budgétaire permettant de toucher plusieurs milliers de personnes. Par ailleurs le réseau des correspondants communication et formation de chacun de vos ministères a permis la mutualisation des expériences et le partage des bonnes pratiques.

Il apparaît à présent indispensable de passer à une seconde étape dans laquelle nous souhaitons que vous engagiez résolument vos services.

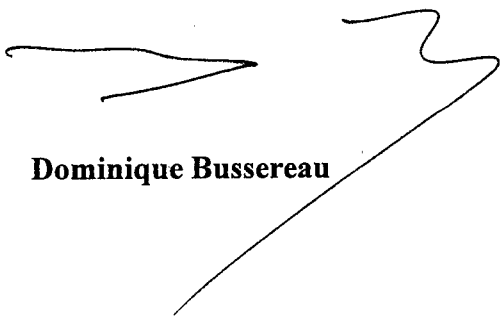
Pour préparer l'échéance 2006 et parce que le temps de l'apprentissage est naturellement long, il est nécessaire que dans les mois qui viennent des efforts significatifs soient faits pour assurer à chaque public-cible la formation correspondant à ses fonctions. En particulier, les responsables de programme – à présent désignés – tout comme les responsables de budget opérationnel de programme et les responsables d'unités opérationnelles – à l'identification desquels vous travaillez actuellement – devront être formés à leurs futures responsabilités et prêts à conduire le changement au sein de leurs services. Tous ceux, gestionnaires ou cadres opérationnels, dont le métier va évoluer devront recevoir une **formation-métier** adaptée.

La direction de la réforme budgétaire, en liaison avec la direction du budget, la direction générale de la comptabilité publique et l'institut de la gestion publique et du développement économique, facilitera la mise en place des enseignements indispensables et vous fournira à partir de l'automne 2004 des **modules de formation interministériels** portant sur les sujets suivants : le pilotage du changement, la performance, la déclinaison des programmes dans les budgets opérationnels, les aspects budgétaires et comptables de la réforme, les dépenses de personnel et les relations avec les opérateurs délégués des ministères. Sur ces différents thèmes seront préparés des cours d'initiation et de perfectionnement.

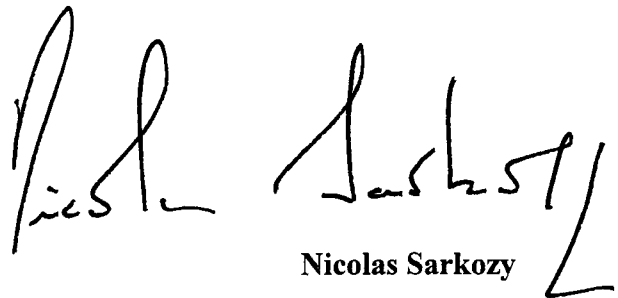
Par ailleurs, nous prévoyons de réunir à l'automne les responsables de programme ainsi que les directeurs des affaires financières et les directeurs des ressources humaines pour un **séminaire** sur la dynamique de mise en œuvre de la réforme.

En complément de ces actions interministérielles, il est essentiel que vous puissiez préciser de votre côté les besoins propres à votre ministère en matière de formation sur la réforme budgétaire et que vous trouviez les moyens d'y répondre dans les meilleures conditions. Il s'agit notamment d'identifier les catégories et les effectifs des publics que vous visez en priorité, ainsi que les experts qui, au sein de vos services, seront à même de transmettre leurs savoirs et leurs compétences au travers de sessions de formation adaptées. Vous veillerez également à faire évoluer vos catalogues de formation afin d'y inscrire les formations à la nouvelle gestion publique pour toucher les publics les plus larges.

Tous ces éléments devront être organisés dans **un plan de formation ministériel** que nous vous demandons de transmettre pour le **15 septembre 2004** à la direction de la réforme budgétaire, afin d'en faire la synthèse et d'en assurer, dans le cadre d'une stratégie globale de formation, le suivi interministériel. La réussite des actions de formation que vous aurez conduites constituera une des clés du succès de la réforme budgétaire.



Dominique Bussereau



Nicolas Sarkozy